



Paris le 4 décembre 2017

M. Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des affaires étrangères
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07

Mme Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
21, rue Descartes
75231 PARIS Cedex 05

Madame, Monsieur les Ministres,

L'Association de Sciences du Langage exprime sa profonde inquiétude suite aux sanctions dont sont victimes nos collègues de l'enseignement supérieur turc.

A ce jour, plus de cinq mille universitaires ont été licenciés par décret-loi, sans possibilité de faire appel, de retrouver un emploi ou de quitter le pays. Des étudiants apportant leur soutien aux universitaires limogés ont été réprimés et exclus de leur université. Une enquête approfondie d'Amnesty International parue en mai 2017 détaille les mécanismes de cette purge et les conséquences pour nos collègues. Environ 150 procès individuels vont avoir lieu : <https://www.amnesty.org/en/documents/eur44/6272/2017/en/>

L'ampleur et la rapidité de cette purge n'auraient pas été possibles sans la collaboration des instances universitaires turques telles que le Conseil de l'enseignement supérieur (YÖK), le Conseil de la Recherche scientifique et technologique (TÜBİTAK), le Réseau académique et centre d'information national (ULAKBİM) et certains présidents d'universités.

Par conséquent, nous vous demandons de reconsidérer la politique de coopération de la France avec la Turquie tant que nos collègues turcs n'auront pas été rétablis dans leurs droits, que les droits d'une défense juste et équitable ne seront pas respectés. Nous vous demandons également de donner les moyens financiers aux universités et organismes français nécessaires à l'amplification du programme d'aide PAUSE.

Veuillez agréer, Monsieur et Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Alain Rabatel, Président de l'ASL